



COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

Répartition des bénéfices :

FO la réclame pour les postiers !

Dans son intervention télévisée du 5 février, le président de la République a proposé que le tiers des bénéfices dégagés par les entreprises revienne aux salariés. Tout ce qui peut réduire l'écart scandaleux entre les revenus du travail et ceux du capital va dans le bon sens.

Mais attention : aucune mesure, même spectaculaire, ne doit remplacer les augmentations salariales. Elle ne pourrait que s'y ajouter.

Les postiers ont droit à leur part !

Il va de soi que l'exemple devra venir des entreprises dont l'État est le propriétaire. C'est pourquoi FO demande que l'orientation présidentielle soit rapidement mise en œuvre à La Poste. Au vu des derniers résultats connus de La Poste (943 millions) la règle des trois tiers fixée par le président de la République aurait permis à chaque postier de recevoir un intéressement de 1 000 Euros au lieu des 92 Euros chichement octroyés en 2008... En outre, FO communication considère que l'État doit cesser de ponctionner La Poste au titre de prétendus « dividendes » (106 millions en 2008) alors qu'elle finance des missions de service public et se trouve, en plus, contrainte d'emprunter pour sa participation au plan de relance (500 millions).

Il faut stopper les suppressions d'emplois !

Le Gouvernement ne peut à la fois prétendre combattre le chômage et l'alimenter par le comportement de ses entreprises. FO demande que les 10 000 suppressions d'emplois prévues à La Poste pour 2009 soient annulées. C'est au secteur public de montrer la voie. Il doit retrouver son rôle « d'amortisseur social ».

Faire des cadeaux aux banques et vanter le rôle des PME ne trompe personne. À quoi bon stimuler la production si l'acheteur n'a pas de quoi payer ? Le rôle de La Poste est de contribuer à la vraie politique de relance, celle de la consommation et de l'emploi !

**La Poste mérite un
REFERENDUM !**